UNIVERSITÉ D'ANGERS

LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES MASTER PROFESSIONNEL

Livret pédagogique

Master Négociateur Trilingue en Commerce İnternational
Option Entrepreneuriat
Option Vins et Spiritueux

2^{ÈME} ANNÉE

Année Universitaire 2023-2024

Responsable pédagogique du Master 1 : Yohann Le Moigne

Responsables pédagogiques du Master 2 : Tiphaine Chautard-Dardé & Anne Fablet-Rogéré

Scolarité: Anita Fauveau

(DOCUMENT NON CONTRACTUEL – dernière mise à jour le 4 juillet 2023)

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : 11 bd Lavoisier, 49 045 Angers Cedex 01

Présentation

Les étudiants intégrant le Master 2 NTCİ bénéficient d'une formation complète associant la <u>maîtrise des connaissances</u> <u>linquistiques et culturelles appliquées à la gestion et au commerce international.</u>

Le Master 2 NTCİ est à vocation internationale et à finalité professionnelle, ce qui en fait une formation pluridisciplinaire permettant aux étudiant.e.s d'acquérir un profil recherché sur le marché du travail.

A l'issue de leur formation, les étudiant.e.s ont la possibilité d'évoluer vers des métiers liés au commerce international et au développement de nouveaux marchés pour le compte d'entreprises soucieuses de se positionner sur un marché mondialisé en perpétuel changement.

La formation Master 2 NTCi propose deux options :

- Négociateur Trilingue en Commerce İnternational Option entrepreneuriat
- Négociateur Trilingue en Commerce international appliqué au domaine du vin

Ces options sont à choisir, au plus tard, au début de l'année universitaire de M2.

Seules les langues suivantes sont acceptées :

Anglais/Allemand,

Anglais/Espagnol,

Anglais/Italien,

Anglais/Français (uniquement pour les étudiants.e.s dont le français figure en tant que langue étrangère dans leur formation antérieure, et ayant poursuivi et achevé leur formation antérieure dans des pays dans lesquels le français n'est pas une langue couramment parlée)

Débouchés:

<u>L'option « Entrepreneuriat »</u> permet l'accès à des postes de cadres dans les secteurs économiques et industriels ayant des relations commerciales avec l'étranger : cabinets de conseils, banques, PME et PMi exportatrices, douanes, logistique et transports, sociétés multinationales, Chambres de Commerce et d'industrie et postes d'expansion économique à l'étranger, responsable ou assistant import-export, responsable de l'administration des ventes, responsable du service achat, chef de produit, chef de zone, *business developer*. Il offre par ailleurs aux étudiant.e.s ayant une appétence pour l'entrepreneuriat, le portage de projet et l'environnement start-up la possibilité de s'initier à la création d'entreprise.

<u>L'option « Vins et spiritueux »</u> oriente les étudiant.e.s vers des postes de cadres dans les secteurs de la vente et de l'achat de vins et spiritueux (import-export), chef de zone, *business developer* sur les marchés nationaux et internationaux, pour le compte de groupements d'achats, de moyennes et grandes surfaces en France et à l'étranger, pour le compte de négociants en vins français et étrangers. Fonctions de conseils vente-achat-marketing dans les postes d'expansion économique à l'étranger et auprès de viticulteurs français et étrangers.

Attention : afin de répondre au mieux aux exigences actuelles du marché du travail, le Master Négociateur Trilingue en Commerce international (NTCi) changera de nom à la rentrée 2024-2025 et s'appellera Master Business Development Trilingue à l'international (BDTi). Les options disponibles seront :

- Management Général (ex Entrepreneuriat) qui reprendra les mêmes enseignements que l'option actuelle mais sans limiter les étudiants à la création d'entreprise;
- Vins et spiritueux, qui reste inchangée.

Objectifs pédagogiques :

<u>Maîtrise d'au moins 3 langues :</u> Connaissances de l'environnement politique, économique et culturel contemporain (langue A et B), langue de spécialité, communication interculturelle.

<u>Commerce international et négociation :</u> Gestion de projet, droit des contrats internationaux, transports internationaux, stratégie de la négociation, pratiques financières à l'international, connaissances des produits vitivinicoles (parcours vin), marketing international et marketing digital, informatique et logiciels de gestion, enjeux managériaux à l'international.

Méthodologie de la recherche : Structuration, problématisation, rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche.

Conditions d'accès:

- Être titulaire d'un Master I LEA est fortement recommandé (langues acceptées : Anglais/Allemand, Anglais/Espagnol, Anglais/İtalien et Anglais/Français uniquement pour les étudiants.e.s dont le français figure en tant que langue étrangère dans leur formation antérieure, et ayant poursuivi et achevé leur formation antérieure dans des pays dans lesquels le français n'est pas une langue couramment parlée).
- Formation accessible aux étudiants étrangers, aux professionnels en reprise d'étude.
- Possibilité de suivre le Master en formation continue (Procédure VAE / VAPP possible). Les conditions d'accès et d'assiduité aux cours sont à valider avec les responsables de la formation.
- Possibilité de suivre le Master dans le cadre du programme national PEPİTE¹ avec le Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE)².

Aide à la réussite :

- Assiduité obligatoire à tous les cours (le régime de DA n'est pas autorisé).
- Un stage de longue durée (entre 4 et 6 mois) en France ou à l'étranger.
- La possibilité de substituer son stage à un projet de création d'entreprise grâce au SNEE.
- Conduite de plusieurs projets en groupe afin de préparer au mieux les étudiants au monde professionnel.
- Enseignements variés dispensés par des Enseignants-Chercheurs et des intervenants issus du monde professionnel.
- Plusieurs entités et initiatives adossées à la formation : Association du Master pour l'organisation d'évènements et la mise en relation avec des professionnels, club cenologique pour compléter les connaissances acquises dans le cadre de la formation, service d'insertion professionnelle situé au sein de l'UFR LLSH, contact constant avec les entreprises pour les stages et divers projets.
- Encadrement et suivi régulier de la part de l'équipe pédagogique.

Nombres de places :

25 étudiants en option Entrepreneuriat / 25 étudiants en option Vins

Organisation du Master 2 NTCi:

Master 2 Choix d'option obligatoire

Semestre 3

1 semestre d'étude à l'UA

(Septembre à Décembre)

1 trimestre d'étude à l'UA
(Janvier à Mars)

Stage en entreprise (4 à 6 mois à partir d'avril*)

*dates à préciser selon calendrier)

¹ https://pepite.u-bretagneloire.fr

² Pour toute demande d'informations et tout projet entrepreneurial, contacter Anne Fablet-Rogéré, resp. péda. et référente entreprenariat pour l'UFR LLSH.

Offre de cours

Semestre 3	Heures étudiant	ECTS	Coef.
UE1 Aptitudes professionnelles		4	1,5
Communication interpersonnelle et méthodologie du recrutement	16	2	1
Gestion de projet digital	8	1	0,5
İnitiation aux logiciels de gestion	12	1	0
UE2 Langue de spécialité et interculturel Langue A Anglais		7	3,5
Langue de spécialité Anglais (<i>choix 1 option parmi 2</i>)	20	3	1,5
Langue de spécialité Anglais Vin			
Langue de spécialité Anglais Entrepreneuriat			
Politique et économie appliquées Royaume-Uni	12	2	1
Politique et économie appliquée Etats-Unis	12	2	1
UE3 Langue de spécialité et interculturel Langue B		3	2
Choix de 1 parmi 4		-	
Langue de spécialité allemande mutualisée	20	3	2
Langue de spécialité espagnole mutualisée	20	3	2
Langue de spécialité française mutualisée	20	3	2
Langue de spécialité italienne mutualisée	20	3	2
UE4 Environnements juridiques et financiers		8	4
Droit des sociétés	16	2	1
Droit des contrats internationaux	16	2	1
International et finance d'entreprise	20	2	1
Fiscalité des entreprises	20	2	1
UE5 Compétences techniques		8	3
Négociation (choix I option parmi 2)	12	2	1
Option Vins – Négociation appliquée au commerce du vin – İntermédiaire			
Option Entrepreneuriat – Négociation appliquée à l'entrepreneuriat – Intermédiaire			
Compétences professionnelles (<i>choix 1 option parmi 2</i>)	24	2	1
Option Vins et spiritueux - Connaissances des produits vitivinicoles - Avancé			
Option Entrepreneuriat - Stratégie organisationnelle			
Logistique internationale – Parcours Entrepreneuriat + Vin	20	2	1
Conférences professionnelles cycle 1 – Options Entrepreneuriat + Vins	8	1	0
Engagement étudiant et vie du master (1) – Options Entrepreneuriat + Vins	8	1	0

Semestre 4			
	Heures étudiant	ECTS	Coef.
UE6 Connaissances culturelles Langue A		3	1,5
Communication interculturelle en anglais	20	3	1,5
UE7 Connaissances culturelles Langue B		3	1,5
Choix de 1 parmi 4			
Cultures et économies contemporaines Allemagne	20	3	1,5
Cultures et économies contemporaines Espagne	20	3	1,5
Cultures et économies contemporaines France	20	3	1,5
Cultures et économies contemporaines İtalie	20	3	1,5
UEQ Compaigness and invites on gration			2.5
UE8 Connaissances appliquées en gestion	10	7	3,5
Marketing digital et international	12	2	1
Développement de nouveaux marchés (choix 1 option parmi 2)	24	3	1,5
Option Vins - Consumer behaviour applied to wine and spirits			
Option Entrepreneuriat – General Consumer behaviour			
informatique : logiciels (choix 1 option parmi 2)	20	2	1
Option Vins – İnformatique : logiciels			
Option Entrepreneuriat – İnformatique : logiciels			
UE9 Approches pratiques à l'international		6	2,5
Pratique du droit des contrats internationaux	16	2	1
Conférences professionnelles cycle 2	6	1	0
Négociation à l'international <i>(choix 1 option parmi 2)</i>	20	3	1,5
Option Vins – Négociation appliquée au commerce du vin – Avancé			
Option Entrepreneuriat – Négociation appliquée à l'entrepreneuriat – Avancé			
UE10 Stage et mémoire de recherche		11	4
Méthodologie de la recherche	12	1	0
Conférence sur le monde de la recherche	2	1	0
Engagement étudiant et vie du master (2)	8	1	0
Stage	616		_
Mémoire de recherche	100	8	4

Attention ! L'assiduité à tous les cours est obligatoire en Master 2 NTCİ.

inscription - Redoublement - Changement de parcours :

inscription:

L'inscription <u>administrative</u> est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite par semestre.

Les étudiants doivent effectuer une deuxième inscription pédagogique avant le semestre 4.

Redoublement:

Le redoublement n'est pas de droit. İl est subordonné à l'avis du jury.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau Master est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études. Après avis du jury, le président peut autoriser le maintien de l'étudiant dans sa formation. (Charte des Examens de l'université d'Angers)

Changement de parcours :

Tout étudiant souhaitant changer de parcours peut faire une demande selon les règles suivantes :

- (1) L'étudiant ne peux faire qu'une seule demande sur l'ensemble des deux années de Master;
- (2) Toute demande doit être effectuée soit avant la fin du premier semestre pour un changement en cours de Master 1, soit dans les trois semaines suivant le début de la formation pour un changement en cours de Master 2;
- (3) Toute demande doit être adressée au secrétariat de scolarité et à l'ensemble des responsables de formation (M1 et M2) et doit comporter une lettre motivée et argumentée présentant les raisons de ce choix.
- (4) La décision revient aux membres de l'équipe pédagogique ; un entretien avec l'étudiant pourra être proposé si cela est nécessaire.

Attention: tout changement de parcours est soumis en amont aux places dans la formation; un étudiant demandant à rejoindre un parcours déjà rempli se verra refuser sa demande pour des raisons d'effectifs purement logistiques. Ces éléments sont connus des responsables pédagogiques. Les étudiants sont fortement encouragés à prendre contact avec les responsables pédagogiques en amont de leur demande.

Modalités de contrôle de connaissances

Modes de contrôle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires ou par un examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations effectuées par UE pendant le semestre.

L'assiduité à tous les cours est obligatoire en Master 2 NTCi. Aucune dispense d'assiduité n'est possible au niveau M2.

A la deuxième session de chaque semestre

L'obligation est faite à l'étudiant·e de se présenter en session de rattrapage à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note d'UE de lère session (il n'y a pas conservation de note d'épreuve ou de matière).

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant·e repasse en session 2 (« rattrapage ») tous les éléments constitutifs (EC) pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

La note attribuée en session 2 à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la session initiale (1) et la session de rattrapage (2). Si l'étudiant e a été défaillant e en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Validation:

Chaque semestre doit être validé (note supérieure ou égale à 10/20).

- Un <u>semestre</u> est validé :
 - dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20),
 - ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10/20).
- Une <u>unité d'enseignement</u> est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent affectés de leur coefficient.

L'UE est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre.

Obtention du diplome final de Master :

La validation du M2 entraîne de droit l'obtention du Master.

Mentions de réussite :

Les conditions de mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation. La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplome

- moyenne générale du M1 (semestres 1 et 2) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise. - moyenne générale du M2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du master.

ECTS

Les crédits ECTS (European Credits Transfer System : système européen de transfert de crédits) sont affectés en nombre entier aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Éléments constitutifs).

Sessions

Deux sessions sont obligatoirement organisées pour chaque semestre :

- Une session initiale : il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu. Cette session a lieu à la fin de chaque semestre
- Une session de rattrapage : il s'agit de la deuxième session d'examen, organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en session initiale.

Cette session se déroule, <u>pour les deux semestres</u>, <u>en septembre ou en octobre</u>, selon les dates définies dans le calendrier de la formation, sauf dispositions particulières votées au sein de l'UFR.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en session de rattrapage tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en session de rattrapage à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note d'UE de lère session (il n'y a pas conservation de note d'épreuve ou de matière).

La note attribuée en session de rattrapage à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la session initiale et la session de rattrapage, sauf disposition particulière pour des mentions ou parcours co-accrédités.

Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Jury

Un jury est nommé par année d'études (M1, M2). il se réunit à l'issue de chaque semestre. il se prononce sur l'acquisition des UE et des EC le cas échéant, la validation des semestres (*cf.* paragraphe concerné).

Pour les semestres pairs (semestre 2 et semestre 4), le jury se prononce également sur la validation de l'année et du diplôme. A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation de réussite de diplôme (maîtrise, master) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Sans demande expresse de l'étudiant, la validation du M1 entraîne de droit l'obtention de la maîtrise. En cas d'obtention, le diplôme est édité suite à la demande écrite de l'étudiant avant une date fixée annuellement par les composantes.

Obtention du diplôme final de master

La validation du M2 entraîne de droit l'obtention du master.

Mentions de réussite

Les conditions de mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise.
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

inscription par validation d'acquis professionnels, validation des acquis de l'expérience ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles D.613-32 et suivants du Code de l'éducation)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, avec attribution d'une note, dans la mesure du possible. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absence

Contrôle Continu:

L'assiduité étant obligatoire, des feuilles de présence doivent être signées à chaque cours par les étudiants. Ces fiches sont contrôlées régulièrement par les responsables de formation.

Dans tous les cas, il est important de prévenir au plus tôt les enseignants concernés le jour de votre absence et de lui adresser une copie de votre justificatif d'absence au plus tard lors du cours suivant.

Les justificatifs d'absence doivent être présentés <u>dans les 3 jours ouvrables qui suivent l'absence</u> au service scolarité auprès de Madame Fauveau. En l'absence de justificatif, votre absence sera considérée comme injustifiée.

Examen Terminal (CT) Écrit ou Oral:

Tout document permettant de justifier une absence à un examen écrit ou oral doit être déposé dans les trois jours ouvrables qui suivent l'épreuve auprès du service Scolarité/Examens de la composante.

Détails des modalités de contrôle de connaissances :

Semestre 3	ECTS	Coef.	Session 1	DA (unique ment cas particuli ers)	Session 2
UEI Aptitudes professionnelles	4	1,5			
Communication interpersonnelle et méthodologie du recrutement	2	1	CC*	Dossier	Dossier
Gestion de projet digital	1	0,5	СС	Dossier	Dossier
İnitiation aux logiciels de gestion	1	0	Présenti el	Dossier non noté	Dossier non noté
UE2 Langue de spécialité et interculturel Langue A Anglais	7	3,5			
Langue de spécialité Anglais (<i>choix 1 option parmi 2</i>)	3	1,5	CC	Oral	Oral
Langue de spécialité Anglais Vin		1,0		Gran	0101
Langue de spécialité Anglais Entrepreneuriat					
Politique et économie appliquées Royaume-Uni	2	1	CC	Oral	Oral
Politique et économie appliquée Etats-Unis	2	1	CC	Oral	Oral
UE3 Langue de spécialité et interculturel Langue B	3	2			
Choix de 1 parmi 4					
Langue de spécialité allemande mutualisée	3	2	CC	Oral	Oral
Langue de spécialité espagnole mutualisée	3	2	CC	Oral	Oral
Langue de spécialité française mutualisée	3	2	CC	Oral	Oral
Langue de spécialité italienne mutualisée	3	2	CC	Oral	Oral
UE4 Environnements juridiques et financiers	8	4			
Droit des sociétés	2	1	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Droit des contrats internationaux	2	1	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
international et finance d'entreprise	2	1	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Fiscalité des entreprises	2	1	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
UE5 Compétences techniques	8	3			
Négociation (choix I option parmi 2)	2	1			
Option Vin – Négociation appliquée au commerce du vin – intermédiaire	_	'	CC	Dossier	Dossier
Option Entrepreneuriat – Négociation appliquée à l'entrepreneuriat – intermédiaire			CC	Dossier	Dossier
Compétences professionnelles (choix l option parmi 2)	2	1			

Option Vin et spiritueux - Connaissances des produits vitivinicoles - Avancé			CC	Ecrit (2h)	Ecrit (2h)
Option Entrepreneuriat - Stratégie organisationnelle			CC	Dossier	Dossier
Logistique internationale – Parcours Entrepreneuriat + Vin	2	1	Ecrit (2h)	Ecrit (2h)	Ecrit (2h)
Conférences professionnelles cycle 1 – Options Entrepreneuriat + Vin	1	0	Présenti el	Dossier non noté	Dossier non noté
Engagement étudiant et vie du master (1) – Options Entrepreneuriat + Vin	1	0	Présenti el	Dossier non noté	Dossier non noté

^{*}Contrôle Continu

Semestre 4	ECT S	Coef	Session 1	DA (uniqueme nt cas particuliers)	Session 2
UE6 Connaissances culturelles Langue A	3	1,5			
Communication interculturelle en anglais	3	1,5	CC	Ecrit (2h)	Ecrit (2h)
UE7 Connaissances culturelles Langue B					
Choix de 1 parmi 4	3	1,5			
Cultures et économies contemporaines Allemagne	3	1,5	CC	Oral	Oral
Cultures et économies contemporaines Espagne	3	1,5	CC	Oral	Oral
Cultures et économies contemporaines France	3	1,5	CC	Oral	Oral
Cultures et économies contemporaines İtalie	3	1,5	CC	Oral	Oral
·					
UE8 Connaissances appliquées en gestion	7	3,5			
Marketing digital et international	2	1	Dossier	Dossier	Dossier
Développement de nouveaux marchés <i>(choix 1 option parmi 2)</i>	3	1,5			
Option Vin - Consumer behaviour applied to wine and spirits			Dossier	Dossier	Dossier
Option Entrepreneuriat - General Consumer behaviour			Dossier	Dossier	Dossier
İnformatique : logiciels <i>(choix 1 option parmi 2)</i>	2	1			
Parcours Vin – İnformatique : logiciels			Epreuve pratique (1h)	Epreuve pratique (1h)	Epreuv e pratiqu e (1h)
Parcours Entrepreneuriat – İnformatique : logiciels			Epreuve pratique (1h)	Epreuve pratique (1h)	Epreuv e pratiqu e (1h)
UE9 Approches pratiques à l'international	6	2,5			
Pratique du droit des contrats internationaux	2	1	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Conférences professionnelles cycle 2	1	0	Présenti el	Dossier non noté	Dossier non noté
Négociation à l'international <i>(choix 1 option parmi 2)</i>	3	1,5			
Option Vin – Négociation appliquée au commerce du vin – Avancé			Oral	Oral	Oral
Option Entrepreneuriat – Négociation appliquée à l'entrepreneuriat – Avancé			Oral	Oral	Oral
UE10 Stage et mémoire de recherche	11	4			

Méthodologie de la recherche	1	0	Présenti el	Dossier non noté	Dossier non noté
Conférence sur le monde de la recherche	1	0	Présenti el	Dossier non noté	Dossier non noté
Engagement étudiant et vie du master (2)	1	0	Présenti el	Dossier non noté	Dossier non noté
Stage	0	4	Rapport + Oral	Rapport + Oral	Rappor t + Oral
Mémoire de recherche	8		Rapport + Oral	Rapport + Oral	Rappor t + Oral

Charte antiplagiat - Université d'Angers

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article ler

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques.

Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur.

Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

Charte du bon usage de la messagerie

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines.

Cette charte a pour objectif de :

- ▶ Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants
- ► Combattre la pression et le stress au quotidien
- ▶ Préserver le temps professionnel et privé de chacun
- ▶ Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée

1 Évitez les mail entre 20h et 8h, les week-end, les jours fériés et durant les vacances scolaires

→ utilisez l'outil « Envoyer plus tard » de votre messagerie pour un envoi différé ou placer le message en attente dans vos brouillons.

2 Ne répondez pas instantanément

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

3 Limitez le nombre de destinataires

- → privilégiez les listes de diffusion ou adresses génériques : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés depuis votre adresse étudiante
- → ciblez la personne ressource qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)
- → évitez de répondre à tous, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

4 Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis

Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail :

- → renseignez précisément l'objet du message
- → priorisez votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « important » « pour information » « urgent » « confidentiel » « personnel »
- → ne traitez qu'un sujet à la fois
- → précisez votre nom, votre formation et année, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité
- → utilisez une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés
- → restez vigilant sur les formules de politesse, même brèves, en début et fin de message : soyez polis (bonjour, merci, cordialement demeurent la base d'une communication écrite adaptée à un contexte professionnel)
- → relire, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail

5 Suivez la voie hiérarchique

- → pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens : contactez votre gestionnaire de scolarité
- → pour des demandes pédagogiques : contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département
- → pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement : contactez le responsable administratif

→ pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen : contactez le responsable administratif

En complément de cette charte, l'Université d'Angers a édité un dépliant relatif à l'usage du système d'information, également consultable et téléchargeable sur le lien : http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/services-numeriques.html